Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le 25/07/2025
ID : 074-217402981-20250721-DEL25_DG_085-DE

Vétraz Monthoux

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Savoie

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.085

Séance du **VINGT ET UN JUILLET DEUX MILLE VINGT-CINQ**
Date de la convocation : Mardi 15 juillet 2025
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER
Quorum : 14

17 présents :
MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, BREGEGERE, PAILLASSON

5 pouvoirs :
Séverine FRIES-CHATAGNAT à Pascale PELLIER Maurice BERTRAND à Véronique FENEUL, Jean-Pierre JOURNE à Patrick SILLARD, Christine MOUCHET à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE

5 absents :
Mme Laetitia REAL-LAFFRIQUE (excusée), MM. ALPSTEG, ROGUET (excusé), RIBOURDOUILLE et RICHARD (excusé)

Objet : Convention de partenariat entre la commune de Vétraz-Monthoux et Mademoiselle LAFFRIQUE Sarah pour sa participation aux championnats de France 2025 d'équitation

Mademoiselle Sarah LAFFRIQUE, résidant à Vétraz-Monthoux, a informé la commune de sa future participation aux championnats de France d'équitation qui se dérouleront du 19 au 27 juillet 2025 à LAMOTTE-BEUVRON.

Dans le cadre de la volonté communale de promouvoir les valeurs du sport, de l'engagement, de la persévérance et de l'excellence auprès de la jeunesse, il est proposé de conclure une convention de partenariat avec Mademoiselle Sarah LAFFRIQUE, afin de l'accompagner financièrement pour sa participation aux championnats précité, considérant que cette participation représente un engagement personnel, sportif et financier important, et afin de soutenir les jeunes talents locaux dans leurs parcours sportifs de haut niveau.

Il est proposé au conseil municipal de lui accorder une aide financière d'un montant de 600 euros, moyennant la signature d'une convention précisant les engagements réciproques entre la commune et le représentant légal de Mademoiselle Sarah LAFFRIQUE, celle-ci étant mineure à la date de signature.

Dans le cadre de ce partenariat, un engagement de visibilité de la commune de Vétraz-Monthoux sera intégré à la convention, sous des modalités convenues entre les parties : communication, logo, mention de la commune, etc.

Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le 25/07/2025
ID : 074-217402981-20250721-DEL25_DG_085-DE

N° 2025.085

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** la convention de partenariat proposée entre la commune de Vétraz-Monthoux et Mademoiselle LAFFRIQUE Sarah pour sa participation aux championnats de France 2025 d'équitation,

ARTICLE 2 : **APPROUVE** le montant de l'aide financière à hauteur de 600 euros,

ARTICLE 3 : **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer la convention ainsi que tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 23 juillet 2025
Le Maire

Patrick ANTOINE

MAIRIE DE VETRAZ-MONTHOUX 74100

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 25/07/2025

MAIRIE DE VETRAZ-MONTHOUX 74100

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.